

Des marchés du travail équitables ? Approche comparative France/ Royaume-Uni

**de C. Bessy, F. Eymard-Duvernay, G. De Larquier, E. Marchal (dir.) : Contributions de C. Bessy, F. Eymard-Duvernay, G. de Larquier, F. Lefresne, E. Marchal, A. Rebérioux, C. Renard-Bodinier, O. Thévenon, M.-M. Vennat.
Peter Lang, Bruxelles, 2001**

L'ouvrage présenté ici entend rompre avec l'approche standard de la comparaison internationale, dominée par les travaux de l'OCDE, en mobilisant conjointement les approches conventionnalistes et les outils de l'analyse sociétale. Ce cadre d'analyse permet de porter un éclairage original sur la comparaison France/Royaume-Uni. De plus, on peut noter que les travaux empiriques de l'économie des conventions se sont essentiellement développés dans un cadre national, analysant le rôle des agents locaux dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi, ou encore les intermédiaires sur le marché du travail¹. L'utilisation de ses outils à des fins de comparaison internationale constitue donc un enjeu méthodologique et théorique, qui traverse la plupart des contributions regroupées dans cet ouvrage.

- *Conventions et comparaison internationale : questions de méthode*

L'ouvrage comporte sur ce point une double dimension critique et positive. La critique de l'approche standard de la comparaison des marchés du travail (OCDE)² repose en premier lieu sur une analyse statistique approfondie, qui remet en cause le diagnostic simple porté sur les performances relatives de la France et du Royaume-Uni en matière de chômage, d'emploi et d'inactivité. Elle s'appuie également sur la critique de l'universalité prétendue des catégories statistiques utilisées, dont le caractère historiquement situé et politiquement déterminé est démontré à partir de l'analyse historique. Le recours aux indicateurs macroéconomiques comme fondement exclusif de la comparaison internationale est ainsi rejeté.

L'ouvrage développe par ailleurs les bases d'un paradigme alternatif, qui articule l'économie des conventions et l'analyse sociétale. Cette dernière rejoint en effet les approches conventionnalistes dans le souci de mettre en évidence les cohérences institutionnelles. Elle comporte toutefois deux insuffisances :

- sous sa forme initiale, elle conduit à la recherche de cohérences, ou de logiques de système, négligeant l'hétérogénéité, notamment régionale ou locale, dont l'importance est au contraire soulignée par les travaux de l'économie des conventions ;
- elle ne permet pas d'expliquer la dynamique des systèmes, dans une perspective diachronique.

De fait, les contributions d'O.Thévenon et F.Eymard-Duvernay proposent de prendre en compte la référence aux conceptions communes de la justice et du bien (suivant le modèle des « Economies de la Grandeur »³), au-delà de la cohérence institutionnelle, afin de construire une approche institutionnelle *et dynamique* de la comparaison internationale. Dans cette perspective, le changement naît en effet des « épreuves de justice », où les compromis fondés sur ces principes de bien commun se font et se défont.

¹ Bessy C., Eymard-duvernay F., Gomel B., Simonin B. (1995), « Les politiques publiques d'emploi et leurs acteurs », *Cahiers du CEE*, n° 34, Bessy C., Eymard-duvernay F. (ed) (1997), *Les Intermédiaires du Marché du Travail*, PUF.

² Celle-ci est notamment explicitée dans l'introduction.

³ Boltanski L., Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Du point de vue méthodologique, cette approche conduit à retenir la cohérence des institutions et ses fondements en termes de conceptions du bien et de la justice comme unité d'analyse. Toutefois, le niveau du régime politique ne suffit pas : ces conceptions de la justice sont en effet cristallisées dans des dispositifs socio-techniques, formés par les acteurs, et qui jouent le rôle de dispositifs cognitifs (règles, catégories statistiques par exemple).

Ces dispositifs de coordination sont locaux. Au total, la comparaison internationale fondée sur la combinaison de l'approche sociétale et de l'économie des conventions retient trois niveaux d'analyse : les institutions nationales, leur mise en œuvre locale, et enfin un dernier échelon qualifié de « microéconomique », et représenté dans l'ouvrage par l'analyse d'un échantillon d'annonces d'offres d'emplois.

- *Marché du travail, politiques publiques et valorisation du travail en France et au Royaume-Uni*

L'ouvrage identifie et compare les caractéristiques des marchés du travail français et britannique en trois temps (I- « Les cadres institutionnels des inégalités » ; II-« Les classements opérés par les acteurs du marché » ; III-« Les questions de justice »).

I/ L'analyse statistique du premier chapitre⁴ conduit à confirmer la thèse d'un rétrécissement du marché du travail, c'est-à-dire de phénomènes de transfert vers l'inactivité, observables dans les deux pays, et qui fausse toute analyse fondée sur le taux de chômage. L'étude des flux emploi/inactivité/chômage est nécessaire à la caractérisation des marchés du travail, de même qu'une identification des formes de flexibilité : la flexibilité à la française apparaît comme une flexibilité encadrée par des statuts individuels (CDD, interim), tandis que la flexibilité à l'anglaise repose sur la forte dispersion des temps de travail et des revenus salariaux. Cette opposition vaut en particulier pour les femmes, dans un contexte commun d'augmentation des taux d'activité féminins.

Le chapitre 2⁵ approfondit la caractérisation de la situation des femmes sur le marché du travail dans les deux pays. Il montre que les différences observables (profil des taux d'emploi par âge, prépondérance du temps partiel, en particulier du temps partiel court, dans l'activité féminine en Grande-Bretagne) correspondent à des formes de valorisation du travail féminin différentes. Les comportements d'offre de travail des femmes s'appuient sur deux logiques de compromis marquant les relations emploi/famille : « domestique-marchand » au Royaume-Uni, et « domestique-civique » en France.

Ces caractéristiques des marchés du travail sont en partie générées, et dans tous les cas renforcées, par les politiques publiques et les valeurs sur lesquelles elles s'appuient. Le chapitre 2 (précité) insiste sur le rôle des politiques familiales dans la différenciation des compromis emploi/famille.

L'analyse historique de la construction de la catégorie de chômeur en Angleterre du chapitre 3⁶ fait clairement apparaître l'importance de la référence à la figure du marché du travail dans l'ensemble des composantes du système britannique (mesure du chômage, indemnisation, politiques de l'emploi). Elle permet d'éclairer, par exemple, le phénomène de sorties vers l'inactivité, comme condition de maintien de cette référence centrale au marché.

Le rôle des politiques publiques dans l'évolution du fonctionnement des marchés du travail nationaux se manifeste également dans le cas des politiques de l'emploi ciblées sur les jeunes,

⁴ Contribution de G. de Larquier.

⁵ Contribution d'O. Thévenon

⁶ Contribution d'A. Reberrioux

et plus particulièrement des dispositifs d'alternance (chapitre 4)⁷. La crise des modèles d'insertion nationaux dans le contexte de montée du chômage des jeunes dans les années 80 (référence au diplôme en France, apprentissage au Royaume-Uni) a conduit à des réponses différenciées, en fonction de la convention sociétale sous-jacente (logique compensatrice en France, logique de flexibilisation au Royaume-Uni). Toutefois, les tensions inhérentes aux dispositifs mis en place dans les deux pays, et aux systèmes de relations professionnelles, produisent certains rapprochements entre les systèmes nationaux d'articulation formation/emploi (par exemple l'allongement de la scolarisation initiale, ou les phénomènes de déclassement à l'embauche).

Dans l'ensemble, ces analyses des cadres institutionnels nationaux montrent la prédominance de la convention marchande au Royaume-Uni, tandis que la France combine les logiques civique et industrielle.

II/ Outre les politiques publiques considérées sous l'angle de leur cohérence institutionnelle, à un niveau macro-social, les logiques d'acteurs (publics et privés) aboutissent également à des différenciations fortes dans les modes de valorisation du travail : ceci fait l'objet de la deuxième partie de l'ouvrage.

Le chapitre 5⁸ précise le rôle des agences publiques et privées de placement sur le marché du travail dans les deux pays. L'existence, au R-U, d'un véritable marché du placement, caractérisé par une forte segmentation en fonction de la nature des emplois et par la spécialisation des intermédiaires, s'oppose au principe généraliste accompagnant le monopole de l'ANPE en France (même si celui-ci est en voie d'affaiblissement).

Un bilan des méthodes de recrutement (chapitre 6)⁹ conduit à souligner la faiblesse et le manque de standardisation des supports et techniques de sélection utilisés pour mettre en relation les candidats à l'emploi et les employeurs potentiels dans le cas français, comparativement au R-U.

Le chapitre 7¹⁰ approfondit l'analyse du fonctionnement du marché du travail, envisagé au travers des canaux de recrutement, à partir d'une étude empirique portant sur un échantillon d'annonces d'offres d'emplois dans le secteur de l'informatique. L'exploitation des informations contenues dans ces annonces confirme le fait que la valorisation du travail apparaît globalement standardisée au RU, s'accompagnant d'une plus grande transparence de l'information, alors qu'elle est plus spécifique en France, du fait notamment de l'existence de marchés internes.

Ainsi, les outils dérivés de l'articulation de l'approche sociétale et de l'économie des conventions conduisent, en comparaison internationale, à un ensemble d'informations très important, bien au-delà du « fait stylisé » des analyses de l'OCDE : ceci tient pour partie à la démultiplication des niveaux d'analyse (micro, « local », national), et des perspectives (historique, synchronique)...

III/ L'interprétation de cet ensemble est essentiellement avancée dans la troisième partie¹¹. Les principes de valorisation du travail diffèrent dans les deux pays, ce qui est lié au poids beaucoup plus faible des marchés internes au RU. Or, au marché interne correspond une référence à l'équité comme principe de justice, qui prévaut encore en France, alors que la valorisation dominante du travail suit une référence marchande au RU. Dans le système français, l'exclusion provient des mécanismes de sélection existant à l'entrée des marchés

⁷ Contribution de F. Lefresne

⁸ Contribution de C. Bessy et G. De Larquier

⁹ Contribution d'E. Marchal et C. Renard-Bodinier.

¹⁰ Contribution de C. Bessy, G. De Larquier et M.-M. Vennat

¹¹ Contribution de F. Eymard-Duvernay .

internes, ou plus généralement de la tension entre un principe d'équité et un principe élitiste. Au RU, elle provient du rejet d'une partie de la main d'œuvre vers l'inaptitude et l'inactivité, combinée à une dualisation forte du marché du travail. Les deux systèmes génèrent donc de l'exclusion, et ceci contredit toute association favorable entre inégalités/dualisation et réduction de l'exclusion. Cette interprétation combine ainsi les résultats d'analyses en termes de segmentation, et la référence aux théories de la justice (modèle des Economies de la Grandeur et approche de Rawls).

Par rapport aux ambitions affichées, l'ouvrage déçoit toutefois sur son analyse effective de la dynamique des cohérences institutionnelles. L'interprétation des différences entre les deux pays demeure en effet le plus souvent statique, alors même que les chapitres empiriques font apparaître d'intéressantes convergences, ou rapprochements¹². La contribution de F. Lefresne s'intéresse pourtant à cette dimension dynamique, qu'elle constate à propos des mesures d'alternance proposées aux jeunes en France et au Royaume-Uni, et qu'elle propose d'expliquer à partir des problèmes de cohérence interne des politiques de l'emploi et de l'analyse des relations professionnelles. Mais elle se concentre sur une catégorie particulière de mesures, ce qui limite nécessairement la portée de son propos. Elle instrumente peu le lien avec les théories de la justice, et le modèle des « économies de la grandeur », qui constituent la proposition méthodologique centrale de l'ouvrage.

Ainsi, les choix méthodologiques et théoriques énoncés par l'introduction de l'ouvrage et son chapitre conclusif, le principe d'appuyer l'analyse de la dynamique institutionnelle et du changement sur l'existence d'« épreuves de justice » ne paraissent que trop faiblement reliés au contenu empirique des différentes contributions. Ce décalage se manifeste en particulier dans une remarque conclusive, qui laisse le lecteur sur sa faim... « Ce constat fait abstraction des profondes restructurations intervenues en France au cours des années 90, en termes de valeurs et de principes de justice mobilisés, qui contribuent sans doute à rapprocher la société française de la société britannique. » [P293]

Une des difficultés majeures des approches institutionnalistes de la comparaison internationale réside indéniablement dans l'analyse de la dynamique des systèmes : le présent ouvrage propose des analyses empiriques très riches, des outils théoriques nouveaux, mais le défi demeure...

Christine Erhel
Université Paris I, Matisse

¹² Rejoignant ainsi d'autres études comparatives cf. Erhel C., Zajdela H. (2002), «Systèmes de politique de l'emploi et de protection sociale en France et en Angleterre : un consensus sur l'offre de travail ? », à paraître dans la *Revue Française de Civilisation Britannique*, printemps 2003, et *Cahiers de la MSE*, septembre 2002.